

Le Président

À



Monsieur le Président du Syndicat mixte du SCoT Du Pays Lédonien 4, avenue du 44<sup>ème</sup> RI 39000 LONS LE SAUNIER

> À Orgelet, Le 04 juillet 2023

<u>OBJET</u>: Projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) arrêté par l'ancienne Communauté de communes de la Région d'Orgelet

## LRAR n°1A 194 250 6661 4

PJ: Délibération d'arrêt

N/Réf : Affaire suivie par Valérie MERLE – valerie merle@terredemeraude.fr – 03.84.42.61.20

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 30/06/2023, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terre d'Emeraude Communauté a arrêté le projet d'élaboration du PLUi de l'ancienne Communauté de communes de la Région d'Orgelet pour consultation des services de l'État au nom du préfet.

Je vous transmets, conformément à l'article L.153-16 du Code de l'urbanisme, le lien pour télécharger le dossier numérique du PLUi afin que vous me fassiez connaître votre avis : https://www.terredemeraude.fr/plui-region-dorgelet/

Je vous rappelle que l'avis de votre assemblée délibérante sur ce projet de PLUi devra m'être transmis dans un délai de trois mois à compter de cette transmission. Passé ce délai, votre avis sera considéré comme favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

PROST Philippe

SERVICE URBANISME ET CADRE DE VIE



## Feuillet fixe Ne pas détacher



**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION** 

Numéro de l'envoi

1A 194 250 6661 4

Numero de l'envoi :

1A 194 250 6661 4

			4127
			S9R2 V26 - I'T IL EA - 2017 FFA RETOW - CX 722
			12
			27/26-
			8
	1-07		
Date:	Prix	CRBT:	

